



Municipalité de  
**Saint-David**

*AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ*

***AVIS PUBLIC***

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 580-2017-01 modifiant le règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018 et les conditions s'y rattachant.

Ce règlement a pour objet d'apporter une précision relative au tarif relié à la réserve financière créée par le règlement numéro 579-2017.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le 12 avril 2018, jour de sa publication.

**Donné à Saint-David, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit.**

**Sylvie Letendre, gma  
directrice générale et secrétaire-trésorière**